

**DAF Conseil lance le label REPARELEC®
Le premier label de réparation des véhicules électriques et hybrides**

- **Une initiative originale soutenue par les organisations professionnelles de la filière automobile**
- **Un label universel pour les MRA, accessible et simple à obtenir**
- **Un pack d'avantages pour les réparateurs labélisés**
- **En lice pour les Grands Prix de l'Innovation d'Equip Auto 2022**

Lisses, le 04 juillet 2022 – A l'occasion d'Equip Auto 2022, DAF Conseil, acteur incontournable dans le domaine de la formation, de l'assistance technique automobile et poids lourd et des solutions web et mobiles, lance REPARELEC®, le premier label de réparation des véhicules électriques (VE) et hybrides (VH) du marché, à destination des réparateurs multimarques. L'initiative soutenue par MOBILIANS, la FNA et la FFC MOBILITE, les trois organisations majeures de la filière automobile, répond à un véritable besoin des MRA, carrossiers, centres auto ou pneumaticiens de se positionner sur la réparation de VE et VH et de faire valoir leur savoir-faire en la matière auprès de leurs clients. Très simple à obtenir, ce label permet de rassurer les clients. Il leur certifie la capacité du réparateur indépendant à entretenir et réaliser tous types d'interventions sur leur VE/VH en dehors des interventions sur les batteries de traction.



« Aujourd'hui, la part de marché des réparateurs multimarques sur les véhicules électriques et hybrides est beaucoup plus faible que sur les véhicules thermiques, y compris pour les véhicules âgés de plus de 5 ans ; et si on ne fait rien, il y a un véritable risque de perte d'influence des réparateurs multimarques, au profit des réseaux constructeur. Il y a urgence à se positionner sur ce marché et à le faire savoir aux clients pour anticiper l'arrivée massive de cette technologie dans les ateliers de réparation. De nombreux réparateurs ont d'ores et déjà pris conscience de l'enjeu. Chez DAF Conseil, le nombre de demandes de formations pour passer l'habilitation B2VL explose ces derniers mois, à tel point qu'elles représentent une part substantielle des formations que nous dispensons », commente Jacques de Leissegues Président de DAF Conseil. « L'objectif du label REPARELEC® est de permettre à tous les réparateurs disposant des habilitations et conditions nécessaires à l'intervention sur les VE/VH

de le faire savoir à leurs clients et d'utiliser l'atout que représente ce label dans le développement de leur activité », ajoute-t-il.

Un label universel, accessible et simple à obtenir

REPARELEC® a été conçu pour être accessible au plus grand nombre de manière extrêmement simple. Le label coûte 15 €/mois pour une période de 12 mois. Pour l'obtenir, l'atelier de réparation doit attester qu'il est en mesure d'intervenir sur les véhicules électriques et hybrides. Pour cela, il doit répondre aux 3 conditions suivantes :

- Tous les techniciens de l'atelier doivent être titulaires du premier niveau d'habilitation électrique B0L
- Au moins l'un des techniciens doit être titulaire du niveau d'habilitation B2VL/BCL
- L'atelier doit disposer des EPI/EPC et outillages nécessaires aux interventions sur les VE/VH

Pour obtenir son label, le réparateur devra d'abord s'inscrire sur le site Reparelec (www.reparelec.fr), puis souscrire au label sur le portail Reparelec dédié. Il pourra alors procéder à sa demande de labélisation en ligne en moins d'une demi-heure en renseignant les informations concernant le garage et les collaborateurs de l'atelier, téléchargeant les habilitations de chacun et joignant des photos des équipements de sécurité et de l'outillage requis.

L'établissement labélisé devra ensuite mettre à jour les informations une fois par an et devra souscrire de nouveau pour une nouvelle période de 12 mois.

Un panel d'avantages pour les réparateurs labélisés

Une fois les pièces justificatives vérifiées et validées, le gérant de l'établissement reçoit une confirmation de la labélisation de son garage. Il a alors accès à l'ensemble des éléments suivants depuis son espace personnel sur le portail REPARELEC® :

- **Un pack de communication / boutique** : certificat de labélisation, logo, bannières web et PLV sont mis à la disposition du garage pour mettre en avant son label REPARELEC® dans son espace accueil ou dans sa communication digitale. Le garage peut télécharger gratuitement les fichiers ou bien commander les éléments dont il a besoin directement dans la boutique.
- **Cap Conquête pour des campagnes de prospection faciles et rapides** : DAF Conseil intègre le service Cap Conquête dans le pack des services proposés aux titulaires du label REPARELEC®. En quelques clics, le garage peut programmer une campagne de communication auprès de prospects dans sa zone de chalandise sur sa capacité à

intervenir sur les VE/VH. Grâce à Cap Conquête, le réparateur bénéficie d'un outil de communication simple et extrêmement efficace.

- **Un accès à l'espace e-learning** pour pouvoir inscrire des collaborateurs à des sessions d'e-learning en vue de l'obtention de l'habilitation BOL.
- **Un fil d'actualités** dans lequel il retrouvera des informations relatives à l'entretien des véhicules électriques et hybrides.

Un accueil enthousiaste de la profession

Le projet REPARELEC® sera lancé officiellement à l'occasion d'Equip Auto 2022. Il concourt aux Grands Prix de l'Innovation organisés par le salon, dans la catégorie « Solutions digitales, Informatique, Connectivité et Mobilité ».

En dehors de Mobilians, de la FNA et la FFC MOBILITE qui ont apporté leur soutien à cette initiative bénéfique pour l'ensemble de la profession, le lancement de ce label reçoit d'ores et déjà un accueil très favorable de plusieurs réseaux de garages, assureurs, sociétés de gestion de sinistres, flottes et autres donneurs d'ordres. Ils y voient un excellent moyen d'accélérer la montée en compétence des réparateurs indépendants sur la réparation des VE/VH et de garantir une compétence d'intervention homogène sur l'ensemble du territoire. Ils disposent d'un accès spécifique au portail REPARELEC® qui leur permet de visualiser la liste de leurs garages labélisés et de les géolocaliser sur une carte.

« Nous sommes ravis de l'accueil des premiers acteurs auxquels nous avons présenté le label. Les soutiens de Mobilians, de la FNA et de la FFC MOBILITE, et ceux de plusieurs réseaux de garages et donneurs d'ordres clés nous permettront sans aucun doute d'accélérer le déploiement du label REPARELEC® pour qu'il s'impose rapidement comme le label de référence de la réparation des véhicules électriques et hybrides en France, » conclut Jacques de Leissegues.

Visuels :



Légende : DAF Conseil lance le label REPARELEC à l'occasion d'Equip Auto 2022

A propos de DAF Conseil

Créée en août 2006, DAF Conseil est aujourd'hui un acteur incontournable dans le domaine des services auprès des acteurs de la rechange et de la réparation automobile et poids lourd pour les aider à assimiler et anticiper les évolutions du marché. La société présidée par Jacques de Leissègues poursuit sa croissance avec un chiffre d'affaires de 7 millions d'euros en 2021. DAF Conseil intervient, entre autres, dans les domaines des services - formation, assistance technique téléphonique et via la réalité augmentée, solutions web et mobiles - pour les acteurs de la réparation automobile et poids lourd. DAF Conseil est un des coactionnaires de la société internationale eXponentia Srl, créée en septembre 2017 par DAF Conseil et Tekné Consulting srl.